

**ORDONNANCE N° 08/071 DU 17 NOVEMBRE 2008 PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR  
GENERAL ET D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'AGENCE CONGOLAISE DES GRANDS TRAVAUX  
(ACGT)**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 79 et 81;

Vu la loi n°08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements Publics, spécialement en ses articles 6 et 12;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n°07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n°07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n°08/017 du 26 Août 2008 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), spécialement en son article 15 ;

Sur proposition du Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

**ORDONNE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont nommées aux fonctions en regard de leurs noms les personnes ci-après :

1. Directeur Général : Monsieur **BUSIMA KATAALA Roger** ;
2. Directeur Général Adjoint : Monsieur **SHUNGU COSMAS**

**Article 2 :**

Le Ministre des Infrastructures, Travaux Publics et reconstruction est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 17 novembre 2008

**Joseph KABILA KABANGE**

Le Premier Ministre,

**Adolphe MUZITU**

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Le 17 novembre 2008

Le Cabinet du Président de la République

**Louise MAYUMA KASENDE**  
Directeur de Cabinet Adjoint